



L'essentiel & plus encore

DÉCOUVREZ LES AIDES
INDIVIDUELLES FINANCIÈRES
PROPOSÉES PAR
**L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
(ASS)**
DE LA MSA ARDÈCHE DRÔME LOIRE
2024



Nos aides s'adressent à l'ensemble des ressortissants agricoles



Les jeunes



**Les enfants
La famille**



**Les actifs
fragilisés**



Les seniors

Certaines aides peuvent être soumises à des conditions d'attribution en fonction des situations familiales et des ressources.

Elles sont financées dans le cadre d'un budget spécifique limitatif voté par le Conseil d'Administration.

L'ASS vise à améliorer le quotidien des ressortissants agricoles et des territoires ruraux

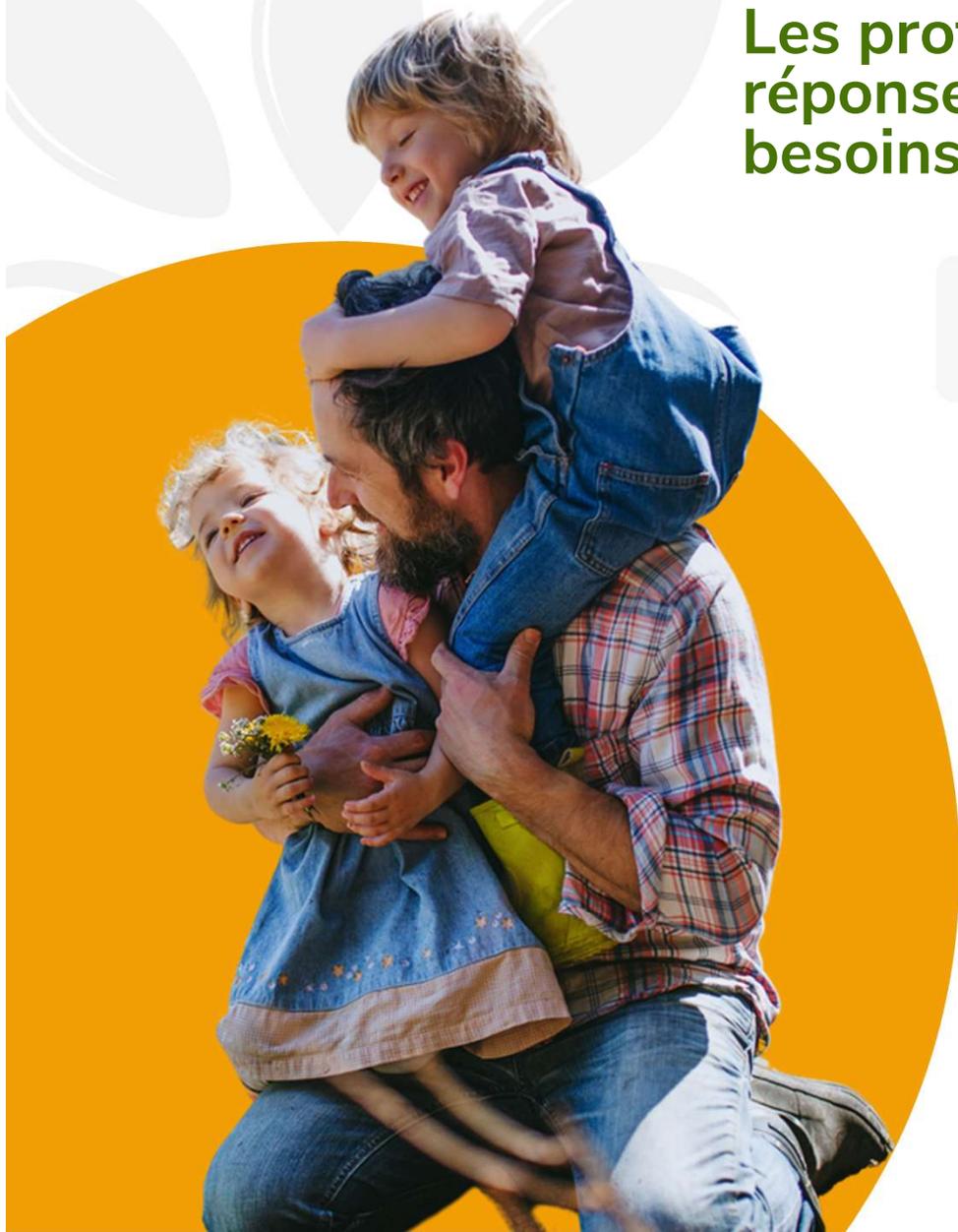
Les professionnels de l'ASS proposent des réponses personnalisées en fonction de vos besoins par la mise en œuvre :

D'accompagnements et de suivis individualisés

D'aides financières individuelles spécifiques

D'actions collectives

D'actions d'animation en milieu rural et de démarches de développement social local



Être jeune
ressortissant
agricole
affilié à la
MSA



Les jeunes

La MSA souhaite :

- Faciliter l'insertion socio-professionnelle et la prise d'autonomie des jeunes sur leur territoire de vie
- Soutenir leurs projets et initiatives

Toutes les informations et
formulaire de demande
sont disponibles sur
ardechedromeloire.msa.fr

Les jeunes



Aide aux études supérieures

De 360 € à 675 € d'aide pour toute l'année scolaire, pour les jeunes de 18 à 22 ans poursuivant des études supérieures en France ou à l'étranger.

Aide à la formation des moniteurs de centres de vacances

Jusqu'à 300 € d'aide financière par session de formation, pour les jeunes de 16 à 25 ans souhaitant passer le BAFA.

Prêt Jeunes

Un prêt jusqu'à 4 500 € sans intérêts, remboursable en 30 mensualités maximum, pour les jeunes âgés de 16 à 30 ans afin de faciliter l'entrée dans la vie active (études, emploi, logement, mobilité).

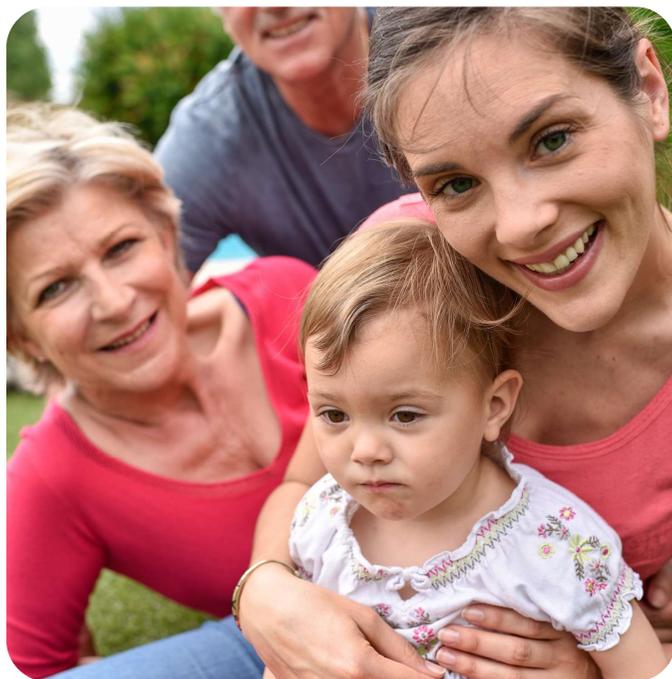
Aide « Coup de pouce Jeunes »

Une aide financière jusqu'à 200 €, pour les jeunes âgés de 16 à 30 ans afin de faciliter l'entrée dans la vie active (études, emploi, logement, mobilité).



Les formulaires de demande sont disponibles sur ardechedomeloire.msa.fr

*Percevoir les
allocations
familiales de
la MSA
Ardèche
Drôme Loire*



Les enfants et la famille

La MSA souhaite :

- **Soutenir les familles dans leur parcours de vie et leur diversité**
- **Répondre à leurs besoins**
- **Faciliter leurs projets**

Le Quotient Familial est calculé automatiquement.
Vous pouvez consulter ou télécharger une attestation
sur votre espace privé MSA à la rubrique Famille -
logement – Enfance.

Les enfants et la famille



Les vacances

Aide aux vacances des enfants et des familles

Pour des projets de vacances en centres aérés ou colonies, en famille mais aussi pour les séjours linguistiques organisés par les établissements scolaires, la MSA peut attribuer des participations financières pour chaque enfant âgé de 0 à 18 ans. Les « bons vacances » sont adressés automatiquement aux familles éligibles.

Les participations financières journalières de la MSA sont variables selon le QF.

Aide aux vacances des exploitants agricoles

Les exploitants, qui souhaitent partir en vacances et qui utilisent un service de remplacement conventionné avec la MSA, peuvent bénéficier d'un financement de 20 € maximum par jour pendant 8 jours par an.

Pour en bénéficier, contactez directement le service de remplacement sur votre secteur.

Les enfants et la famille



Les aides au domicile

Aide au domicile des familles

Financement d'Interventions d'auxiliaires de vie ou de techniciennes de l'intervention sociale et familiale au domicile des familles selon leurs besoins.

La MSA est conventionnée avec des services d'aide à domicile afin de vous apporter un service de qualité.

Contactez directement un service d'aide à domicile sur votre lieu de résidence.

Aide au répit des familles

Financement jusqu'à 120 heures par an d'intervention d'un service de relayage auprès des enfants en situation de handicap ou gravement malades, en complément de l'AEEH ou l'AJPP.

La MSA peut verser le montant de l'aide directement au prestataire de service qui emploie du personnel qualifié.

Le formulaire de demande est disponible sur ardechedromeloire.msa.fr

Les enfants et la famille



Le logement

Aide à l'amélioration du logement

En complément des aides de l'ANAH, la MSA peut financer jusqu'à 1 000 € pour des travaux concernant l'habitat indigne et 500 € pour des travaux concernant la précarité énergétique.

Ces aides sont attribuables aux ressortissants disposant de ressources très modestes et propriétaires (résidence principale).

Contactez l'opérateur logement de votre département de résidence.

Prêt financier pour l'achat d'équipement ménager, mobilier et matériel informatique

Un prêt jusqu'à 1 000 €. Ce type de prêt est réservé aux familles bénéficiaires de prestations familiales versées par la MSA Ardèche Drôme Loire et soumis à condition de ressources.

Le montant du prêt est versé prioritairement au magasin.

Le service social peut vous adresser un formulaire sur demande.

Les enfants et la famille



Les aides financières ponctuelles

Aide financière exceptionnelle ou prêt social

Pour vous aider à surmonter une situation difficile, liée à la maladie, au handicap, au décès, à la perte d'emploi, aux ruptures personnelles ou toute autre situation exceptionnelle.

L'instruction des demandes est généralement soumise à évaluation sociale d'un travailleur social.



Contactez le service social de votre MSA pour plus de renseignements sur les conditions d'attribution.

Être affilié à
la MSA pour
sa santé



Les actifs fragilisés

La MSA souhaite :

- **Accompagner les actifs confrontés à des événements personnels, professionnels ou de santé qui impactent leur parcours de vie**

Les professionnels de l'ASS proposent des réponses personnalisées en tenant compte de vos besoins, par la mise en œuvre d'accompagnements et de suivis individualisés.

Les actifs fragilisés



Les aides au remplacement

Aide au remplacement sur l'exploitation pour maladie ou accident du travail

L'aide de 32 € maximum par jour et jusqu'à 15 jours par année civile, contribue à préserver l'autonomie sociale et économique des exploitants agricoles, confrontés à des difficultés de santé qui impactent leur vie professionnelle. Elle est attribuée sans conditions de ressources.

Une aide exceptionnelle peut être attribuée en complément.



Contactez le service de remplacement de votre secteur d'exploitation ou le service social de votre MSA pour un accompagnement par un travailleur social MSA.

Les actifs fragilisés



Les aides financières ponctuelles

Aide financière exceptionnelle ou prêt social

Pour vous aider à surmonter une situation difficile, liée à la maladie, au handicap, au décès, à la perte d'emploi, aux ruptures personnelles ou toute autre situation exceptionnelle.

L'instruction des demandes est généralement soumise à évaluation sociale d'un travailleur social.



Contactez le service social de votre MSA pour plus de renseignements sur les conditions d'attribution.

Les actifs fragilisés



La santé

Aide pour des séances de soutien psychologique

La MSA peut attribuer une aide de 250 € pour des séances avec un psychologue, pour les assurés et leurs ayants droit auprès de la MSA Ardèche Drôme Loire. Versement de l'aide directement au patient ou au psychologue.

Contactez le service social de votre MSA pour plus de renseignements sur les conditions d'attribution.

Aide spécifique pour la santé des enfants

La MSA peut attribuer une aide de 400 €, pour des frais de bilans ou de séances de psychomotricité, d'ergothérapie, de neurologie. L'aide est versée directement aux familles.

Le formulaire de demande est disponible sur ardechedromeloire.msa.fr

Les actifs fragilisés



La santé

Aide à la souscription d'une complémentaire santé

L'aide financière est fixée à 180 € pour chaque membre du foyer assurés en maladie à la MSA, ayant de faibles ressources, pour leur permettre d'être couverts par une complémentaire santé.

L'aide est versée directement à l'assuré justifiant de frais de mutuelle.

Aide à domicile en cas de problème de santé ou suite à une hospitalisation

Des Cesu préfinancés peuvent vous être attribués afin de réduire les frais d'intervention d'une aide à domicile, pour les assurés.

L'instruction des demandes peut être soumise à évaluation sociale d'un travailleur social.



Contactez le service social de votre MSA pour plus de renseignements sur les conditions d'attribution.

Être retraité
de la MSA et
résider en
Ardèche
Drôme ou
Loire



Les seniors

La MSA souhaite :

- **Soutenir les seniors à toutes les étapes de leur avancée en âge dans une démarche de prévention**

Les retraités MSA peuvent faire une demande d'aide à domicile en complétant le dossier de demande d'aide à l'autonomie disponible sur ardechedromeloire.msa.fr à la rubrique « Bien vivre sa retraite ».

Les seniors

Les aides au domicile

Aide ménagère pérenne pour la prévention de l'autonomie des seniors

La MSA peut participer financièrement à l'emploi de services d'aide ménagère, pour les retraités relevant d'un GIR 5 ou 6.

La MSA est conventionnée avec des services d'aide à domicile pour vous apporter un service de qualité.

La participation financière est variable selon les revenus des retraités. Elle est versée directement au service d'aide à domicile intervenant.

Panier de services en complément d'une aide ménagère

La MSA peut participer au financement de frais de portage de repas, d'abonnement à un service de téléassistance, de transport, d'acquisition et d'installation de petits matériels de prévention (barres d'appui, rehausseur de WC, siège de douche, chemin lumineux, etc.)

Les aides sont versées directement au retraité.

➔ Le dossier de demande d'aide à l'autonomie disponible sur ardechedromeloire.msa.fr

Les seniors

Les aides au domicile

Accompagnement à domicile après hospitalisation (ADH)

Financement d'une aide ménagère pendant 3 mois et d'un forfait prévention pour faciliter le processus de récupération des personnes lors de leur retour à domicile.

La MSA est conventionnée avec des services d'aide à domicile pour vous apporter un service de qualité. La participation financière est variable selon les revenus des retraités.

Aide au répit des aidants

Une aide financière de 200 € à 800 €, pour soutenir les « proches aidants » intervenant auprès d'une personne âgée fragilisée et leur permettre de s'absenter et de s'octroyer un temps de répit.



Les formulaires de demande sont disponibles sur ardechedomeloire.msa.fr

Les seniors

Le logement

Aide à l'adaptation et l'amélioration du logement

L'aide financière de la MSA peut aller jusqu'à 1 000 €, afin d'aider les retraités à adapter leur logement pour le maintien de leur autonomie et améliorer leur sécurité, en complément des dispositifs ANAH ou MA PRIM ADAPT.

Cette aide s'adresse aux retraités propriétaires occupants et est versée directement au bénéficiaire à la fin des travaux.



Contactez l'opérateur logement de votre département de résidence ou rendez-vous sur le site France Rénov'.



Les seniors

Les aides financières ponctuelles

Aide financière exceptionnelle ou prêt social

Pour vous aider à surmonter une situation difficile, liée à la maladie, au handicap, au décès, aux ruptures personnelles ou toute autre situation exceptionnelle.

L'instruction des demandes est généralement soumise à évaluation sociale d'un travailleur social.



Contactez le service social de votre MSA pour plus de renseignements sur les conditions d'attribution.





santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

INFOS UTILES



Retrouvez toutes nos informations et formulaires de demande d'aides individuelles sur ardechedromeloire.msa.fr (rubrique Action Sociale)



Contactez l'Action Sociale de votre MSA pour répondre à vos questions au 04-75-75-68-95
ou via « Mes Messages Mes Réponses » depuis votre espace privé.



MSA Ardèche Drôme Loire
43 avenue Albert Raimond, BP 80051, 42275 SAINT PRIEST EN JAREZ CEDEX

M e s n o t e s

M e s n o t e s



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore